

Règlement du concours « Coup de cœur du public » « Schweighouse en Mod'Art »

THÈME 2025 : « LE CLIMAT »

Définitions dans le Larousse :

- 1. Ensemble des phénomènes météorologiques qui caractérisent l'état moyen de l'atmosphère en un lieu donné. Ex. : un climat océanique.
- 2. Au sens figuré : ensemble des conditions de vie, des circonstances qui agissent sur quelqu'un ; milieu, ambiance, contexte. Ex. : le climat politique, social.
- 3. Climat comme notion en œnologie (en Bourgogne, un Climat est un terroir viticole associant parcelle, cépage et savoir-faire). Le mot « Climat » ne doit pas tromper. Il ne se réfère pas à la météorologie, mais correspond ici à un terme spécifiquement bourguignon qui désigne le terroir viticole.

ART. 1 : CONDITIONS D'ORGANISATION DU CONCOURS

- ❖ La durée du concours ouvert aux exposants est limitée à un jour et demi, du samedi 15 février 2025 à 14h au dimanche 16 février 2025 à 18h.

ART. 2

- ❖ Une seule œuvre devra obligatoirement respecter le thème du concours.

ART. 3

- ❖ La Municipalité décline toute responsabilité au cas où un participant aurait volontairement ou involontairement utilisé une œuvre faisant l'objet de droit d'auteur ou copyright.

ART. 4

- ❖ Toutes les œuvres seront exposées en un même lieu.

ART. 5

- ❖ Les visiteurs auront la possibilité de voter pour l'œuvre de leur choix, en remplissant le bulletin de vote et en le déposant dans l'urne prévue à cet effet.

- ❖ Le public et les organisateurs de la manifestation seront amenés à désigner un lauréat du prix « Coup de Cœur du public » parmi l'ensemble des œuvres soumises au concours.

ART. 6

- ❖ La taille maximum ne devra pas dépasser 65 cm x 65 cm.

- ❖ Les ayants droit des œuvres sélectionnées à « Schweighouse en Mod'Art » 2025 donnent l'accord, à titre gracieux, pour l'utilisation, tant partielle que complète de leur œuvre de reproduction pour l'affiche 2026.

ART. 7

- ❖ La remise du prix est prévue le dimanche 16 février 2025 vers 17h30.

ART. 8

- ❖ Toute participation au concours entraîne l'entière acceptation du présent règlement. Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu par téléphone au **03 88 07 22 50** ou par mail à info@mairie-schweighouse.fr

ART. 9

- ❖ Je m'engage à respecter le règlement de l'Exposition « Schweighouse en Mod'Art ».